

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	14.05.2014			DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Conseil d'Etat		Lié à: ad 14.003
Titre: Amendement au projet de loi sur les chiens (LChiens)		
Contenu: Article 3, alinéa 2 ² Pour chaque chien détenu sur le territoire cantonal <u>au 1^{er} juillet de l'année</u> , ...		
Motivation (facultatif):		

